

# COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES

## Compte rendu Séance du 9 janvier 2013 Publié le 14 JAN. 2013

Etaients présents : Mmes BONNEAU, DEBAUDRINGHEIN, SABOULIN BOLLENA, PEREZ, PERROT, PESENTI, ROUGIER, VALMALLE, VEZON.

Mrs AMALRIC, BAZALGETTE, BECAMEL, BLANCHARD, BOISSON, BONNEAU, BOUAD, BOYER D, BOYER J-P, CHABALIER, CHAPEL, CHAPON, DAILCROIX, DOLLALILLE, EKEL, FRAC, GENVRIN, GERVAIS, GIBERT, GUARDIOLA, GODEFROY, HAMPARTZOUMIAN, JOLY, LAFONT, MANCHON, MARCHAL, MARGUERIT, MAURIN, PETIT, PLATON, POTDEVIN, RENAUD, RIEU, ROCHE, SAORIN, SERRE, SERRET, TEULLE, VALANTIN, VEYRAT, VINCENT.

Pouvoir : Mme BABASSUD donne pouvoir à M. CHAPON  
M. BONZI donne pouvoir à M. VEYRAT  
M. COMTE donne pouvoir à M. BOUAD  
M. DE SEGUINS COHORN donne pouvoir à M. BONNEAU  
M. JEAN donne pouvoir à M. CHAPEL  
M. NOEL donne pouvoir à Mme PERROT

Représenté : M. PRAT représenté par M. AMALRIC  
M. REBOULET représenté par M. GODEFROY  
M. VERDIER représenté par M. GENVRIN

Monsieur CHAPON, Président de la Communauté de Communes Pays d'Uzès, ouvre la séance à 18h.

Madame VEZON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### 1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Ce point est retiré de l'ordre du jour car le compte-rendu n'a pas été expédié avant le conseil communautaire.

### 2. Constitution des commissions consultatives et désignation des membres

Monsieur le Président présente la délibération :

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire d'éventuellement créer des commissions thématiques en précisant leur objet, leur composition et en élisant leurs membres.

Ces commissions sont chargées d'instruire et de rendre des avis sur les dossiers gérés par la communauté. Elles ne détiennent aucun pouvoir de décision, et seront animées par les vice-présidents élus le 3 janvier 2013.

Il procède ensuite à l'énoncé des membres des commissions.

Annexe : organigramme des élus

Monsieur GUARDIOLA émet une observation : lors des travaux de l'étude préalable à la fusion, l'ouverture des commissions aux délégués suppléants et non aux seuls titulaires avaient été évoquée.

Monsieur le Président précise que le principe est de ne pas les ouvrir aux suppléants. Bien entendu, si des suppléants disposent de compétences particulières, ils peuvent être associés aux questions soumises à l'ordre du jour.

Monsieur D. BOYER demande si en cas d'absence un titulaire peut être remplacé par le suppléant de la commune.

Monsieur CHAPON lui répond négativement.

Monsieur GIBERT s'interroge sur les jours et horaires des commissions.

Monsieur CHAPON précise que les conseils communautaires auront lieu le lundi à la salle polyvalente d'Uzès sauf en cas d'invitation d'une commune, et les commissions le mardi soir à la Maison de l'Intercommunalité.

La délibération est approuvée l'unanimité.

### 3. Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents:

Monsieur le Président présente la délibération suivante :

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L 5211-12 et L 2123-20 et R5214-1,

Vu les délibérations du 19 décembre 2012 et du 3 janvier 2013 portant désignation du Président et des Vice-présidents,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer, dans les limites imposées par la loi les indemnités de fonction versées à ses membres,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De fixer pour la durée du mandat, les indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents de la façon suivante :

- Indemnité du Président : 67.5 % de l'indice brut 1015.
- Indemnité des Vice-présidents : 24.73 % de l'indice brut 1015

Les indemnités seront versées à compter du 4 janvier 2013.

Monsieur VEYRAT fait lecture de la lettre de Monsieur BONZI, Vice-président, dans laquelle Monsieur BONZI dénonce l'augmentation des indemnités des nouveaux vice-présidents et souhaiterait que leurs montants soient revus à la baisse car elles seraient trois fois plus importantes qu'à la communauté de communes de l'Uzège.

Monsieur le Président s'étonne de tels propos de la part d'un vice-président et précise qu'il peut en tirer les conséquences en démissionnant ou en refusant de percevoir les indemnités.

Monsieur D. BOYER demande si le Président propose le taux maximum.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur RIEU rappelle que la réforme territoriale prévoyait des économies d'échelle. Pour la Communauté de Communes de l'Uzège les indemnités représentaient 60.000€, pour la Communauté de Communes Pays d'Uzès elles seraient de 210.000€. Soit 3€ par hab/an pour la Communauté de Communes de l'Uzège, aujourd'hui 8€ par hab/an soit une augmentation de + de 269%.

Monsieur le Président s'associe à la proposition de Monsieur RIEU sur la revalorisation du statut de l'élu, transmise par courrier aux communes.

Madame PEREZ regrette le rejet de la proposition de Monsieur BONZI. Lorsqu'elle était présidente de la CCU, les indemnités n'étaient pas au taux maximum, et le nombre de Vice-président n'était pas au maximum. Les élus ont travaillé et ont transmis une communauté en état de fonctionner. Elle fait part de ses inquiétudes sur l'imposition des ménages et annonce que son vote sera défavorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 28 voix pour, 23 contre et 5 abstentions d'approuver la délibération.

#### 4. Désignation des représentants au Syndicat Mixte Scot Uzège Pont du Gard :

Monsieur SERRE rapporte la délibération.

Il est proposé de désigner 31 délégués titulaires et 31 délégués suppléants (soit un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune de la CCPU), en application des statuts du syndicat.

##### **- TITULAIRES:**

- Monsieur JB GUIHERMET (Fons sur Lussan),
- Madame Christine RAT (Vallérargues),
- Monsieur Michel GUERBER(Lussan),
- Monsieur Gérard De SORBIER De POUGNADORESSSE (Pougnadoresse),
- Monsieur Joseph GUARDIOLA (St Laurent la Vernède),
- Madame Aleth ROBIN (Belvezet),
- Monsieur Gérard CLARY (La Bastide d'Engras),
- Monsieur Noël BAZALGETTE (Fontarèches),
- Madame Françoise BRUNEL (La Bruguière)
- Monsieur Daniel BOYER (Aigaliers)
- Madame Nathalie VAUCHERET (Arpaillargues)
- Monsieur Jean-Pierre ROSSI (Blauzac)
- Monsieur Denis JUVIN (Flaux)
- Monsieur Yves ALEXANDRE (La Capelle)
- Monsieur Michel BANULS (Montaren)
- Monsieur Bernard COMTE (Sanilhac)
- Monsieur Jean-Paul BOYER (Serviers)
- Monsieur Bernard BARBERI (St Hippolyte)
- Monsieur Gabriel DELSART (St Maximin)
- Monsieur Bruno FRAC (St Quentin)
- Monsieur Pierre GLEIZE (St Siffret)
- Monsieur Dominique LESEC (St Victor)
- Monsieur Claude JOLY (Uzès)
- Monsieur François CORDIER (Vallabrix)
- Monsieur Frédéric PLATON (St Dezery)
- Monsieur Alain PRAT (Foissac)
- Monsieur Jean-Luc GIBERT (Garrigues Ste Eulalie)
- Monsieur Jean-Marc MARCHAL (Collorgues)
- Monsieur Edmond DOROCQ (Baron)
- Monsieur Christian CHABALIER (Aubussargues)
- Madame Catherine ROBBY (Bourdic)

##### **- SUPPLEANTS:**

- Monsieur Fabrice VERDIER (Fons sur Lussan),
- Monsieur Mickaël PARAMOR (Vallérargues),
- Monsieur J-Marc FRANCOIS (Lussan),
- Monsieur Stéphane TURION (Pougnadoresse),
- Monsieur Jérôme VEYRAT (St Laurent la Vernède),
- Monsieur Jean-Claude MANCHON (Belvezet),
- Monsieur Catherine GUZZO (La Bastide d'Engras),
- Monsieur J-Charles DOHET (Fontarèches),
- Monsieur J-Luc MOUYON (La Bruguière)
- Madame Nathalie PAGES (Aigaliers)
- Monsieur Jean-Claude ZIV (Arpaillargues)
- Monsieur Rémi BASTID (Blauzac)
- Monsieur Bernard ESCOFFIER (Flaux)
- Madame Nathalie FRASZCZAK (La Capelle)
- Monsieur Jean-Louis ROCHE (Montaren)
- Monsieur Henri LEGRAND (Sanilhac)
- Monsieur Laurent VIGNAL (Serviers)
- Monsieur Gérard REBOULET (St Hippolyte)
- Madame Florence GRILLO (St Maximin)

- Monsieur Thibault LANET (St Quentin)
- Monsieur Raymond SERRET (St Siffret)
- Monsieur Marc MALTESE (St Victor)
- Madame Brigitte DE SABOULIN BOLLENA (Uzès)
- Monsieur Patrice FRANCOIS (Vallabrix)
- Monsieur André MICHEL (St Dezery)
- Monsieur Joël ALMARIC (Foissac)
- Monsieur Matthieu HENRY (Garrigues Ste Eulalie)
- Monsieur Christian TOQUEBIOL (Collorgues)
- Monsieur Jean-Marc AFFLATET (Baron)
- Monsieur Jean-Claude FOUQUART (Aubussargues)
- Monsieur Gilles MONAMY (Bourdic)

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Désignation des représentants au SICTOMU :

M SERRE rapporte la délibération.

Il est proposé au conseil de désigner 48 délégués, à raison de 2 délégués par commune membres de la CCPU adhérente au Syndicat, en application des statuts.

A l'unanimité sont désignés les 48 délégués titulaires et 48 délégués suppléants qui représenteront la C.C.P.U. au sein du SICTOMU.

**- TITULAIRES:**

- Monsieur Jean BENABIDE et Madame Martine BRAYDE (Fons sur Lussan),
- Messieurs Louis POUDEVIGNE et Christophe EKEL (Vallérargues),
- Monsieur Rémi LAVOINE et Monsieur Jean-Marc FRANCOIS (Lussan),
- Monsieur Dominique SERRE et Monsieur OTALORA Frédéric (Pougnadoresse),
- Monsieur Christophe SOUCHON et Madame Mireille GIANNUZZI (St Laurent la Vernède),
- Madame Aleth ROBIN et Madame Josiane GRANET (Belvezet),
- Messieurs Claude DUCROS et Jacques PADERI (La Bastide d'Engras);
- Messieurs J-Charles DOHET et STOFKOOOPER Olivier (Fontarèches),
- Messieurs Didier GODEFROY et Stéphane BENOIT (La Bruguière)
- Madame Denise LOYAL et Monsieur Serge BLANC (Aigaliers)
- Monsieur Philippe TIEBOT et Monsieur Jean-Claude ZIV (Arpaillargues)
- Madame Muriel NIGGEL et madame Catherine VINAS (Flaux)
- Monsieur Thierry PESENTI et Madame Françoise DURANDO (La Capelle)
- Monsieur Frédéric LEVESQUE et Monsieur Nicolas LOMBARD (Montaren)
- Madame Guylaine CLEMENT et Monsieur Lionel BRUGUIERE (Sanilhac)
- Monsieur Francis MAZIER et Madame Honorine FERNANDEZ (Serviers)
- Monsieur Roland HILAIRE et Mme Dominique VANANDRUEL (St Hippolyte)
- Monsieur Alain ROUAUD et Monsieur Maurice MERCIER (St Maximin)
- Monsieur Gérard JEAN et Monsieur Gérard CHAPEL (St Quentin)
- Monsieur René REY et Madame Sylvie THOLANCE (St Siffret)
- Monsieur Marc MALTESE et Madame Christiane HENOCQ (St Victor)
- Monsieur Jérôme MAURIN et Monsieur Gérard BONNEAU (Uzès)
- Monsieur François CORDIER et Monsieur Jacques CONTAT (Vallabrix)
- Monsieur Yves MAZEL et Monsieur Joël ALMARIC (Foissac)

**- SUPPLEANTS :**

- Monsieur Fabrice VERDIER et Madame Carole FRETIERE (Fons sur Lussan)
- Messieurs Fabien FABRIGOULE et Dominique EKEL (Vallérargues)
- Madame Nicole LOISIL et Madame Muriel GUY (Lussan)
- Madame Valérie SAUCEROTTE et Monsieur Stéphan TURION (Pougnadoresse)
- Messieurs Jean DELABRE et David TERME (St Laurent la Vernède)
- Madame Céline GAUCHARD et Monsieur Emmanuel OREAL (Belvezet)
- Monsieur JM BLANCHARD et Madame Monique PESENTI (La Bastide d'Engras)
- Monsieur Noël BALZAGETTE et Madame Brigitte NOLY (Fontarèches)

- Madame Françoise RAOUX et Monsieur Michel REBOULET ( La Bruguière)
- Monsieur Daniel BOYER et Monsieur Georges CHRISTOL (Aigaliers)
- Monsieur Alain VALANTIN et Monsieur Louis TEULLE (Arpaillargues)
- Monsieur Jean-Pierre PLUS et Monsieur Christophe TORT (Flaux)
- Madame Claudie SARROBERT Madame Christiane MIRGALET (La Capelle)
- Monsieur Paul-Emile GIRAN et Monsieur Olivier CHARMASSON (Montaren)
- Monsieur Michel CHEVALIER et Madame Sandrine BOURGADE (Sanilhac)
- Monsieur Thierry THIBAUD et Monsieur Laurent VIGNAL (Serviers)
- Monsieur Jean-Pierre BESVEL et Monsieur Michel DIDELOT (St Hippolyte)
- Monsieur Luc BOISSON et Monsieur Gabriel DELSART (St Maximin)
- Monsieur Manuel NAVARRO et Monsieur Michel DUSSAUD (St Quentin)
- Monsieur Dominique VINCENT et Monsieur Raymond SERRET (St Siffret)
- Monsieur Yves GENCEL et Monsieur Dominique LESEC (St Victor)
- Madame Bernadette DEBAUDRINGHIEN et Mme Marie-Françoise VALMALLE (Uzès)
- Monsieur Frédéric RIEU et Monsieur Pierre BRUN (Vallabrix)
- Monsieur Alain PRAT et Monsieur Sylvain SOULAS (Foissac)

Les désignations dans les autres organismes extérieurs interviendront lors de prochains conseils.

Monsieur le Président énonce qu'avant le conseil communautaire du 21 janvier les commissions tourisme et finances seront réunies.

Monsieur RENAUD rappelle que l'étude avait conclu à l'opportunité d'un comité des Maires et interroge le Président sur sa volonté de le mettre en place.

Monsieur le Président note qu'actuellement 3 maires ne sont pas délégués, dont celui de Lussan, et qu'à ce titre M RENAUD ne pourrait pas assister au comité. Il propose qu'une commission permanente aborde cette question.

La séance est levée à 18h35.

Le Président

Jean Luc Chapon



